

# COMMUNE DE PRESLY

BULLETIN MUNICIPAL N°7

ANNEE 2021



BONNE ANNEE 2021



## LE MOT DU MAIRE

2020 : Année très difficile et inédite pour tout le monde : Inédite pour le Maire qui, déjà peu connu de vous, n'a pu dès l'entrée en fonction se présenter auprès de ses concitoyens comme il l'aurait voulu !

Afin de me visualiser je joins une photo récente et sachez que la mairie est également un lieu où les visites sont recommandées et possibles toute la semaine et toute l'année.

En ce début d'année **2021**, je présente à chacun d'entre vous, en mon nom et en celui du conseil municipal, tous mes meilleurs vœux de bonheur pour cette nouvelle année.

Que cette année soit synonyme pour vous, ainsi que pour vos proches, de bonheur, de joie et de bonne santé et qu'elle efface rapidement, je l'espère les maux de 2020. Que cette nouvelle année vous apporte bien-être et épanouissement.

Très bonne année 2021 et bonne santé.

PS: Quand vous rencontrerez la nouvelle mascotte de la mairie et de l'école sachez que le maire n'est jamais très loin !



## ETAT- CIVIL

Conformément à la réglementation UE 2016/679 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de leurs données à caractère personnel.

Seuls les noms des familles qui ont autorisé la parution dans le bulletin municipal sont inscrits ci-dessous.

### Naissances : aucune



Le 18 juillet

M. Xavier de PORET et Mme Camille BESNARD

Le 29 août

M. Alain DUPEU et Mme Karine BERTRAND



Mme Marie-France MIGNON décédée le 1er janvier

M. René STADTFELD décédé le 30 mars

Mme Monique BANIER décédée le 11 octobre

#### Inhumations

M. Pierre GAULT le 4 mars

Mme Lucette ROBINEAU le 2 juin

# CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal élu au mois de mars 2020 est composé de:

M. Nicolas MOREAU, Maire

Mme Christelle GRIVEL, 1ère adjointe

Mme Armelle SOULAT, 2ème adjointe

Les conseillers municipaux sont, M. Sébastien BEDET, M. Cyrille CLOZIER, M. Rodolphe MANDRA, Mme Catherine ROQUES, M. Philippe LOHSE, M. Renaud BARTHEL,

Mme Sophie LE PELLEY DUMANOIR

## COMMISSIONS COMMUNALES

### FINANCES

M. Nicolas MOREAU, Mme Christelle GRIVEL, Mme Armelle SOULAT,  
M. Philippe LOHSE, Mme Catherine ROQUES

### VOIRIE- ESPACES VERTS

M. Nicolas MOREAU, Mme Christelle GRIVEL, M. Renaud BARTHEL,  
M. Sébastien BEDET, M. Rodolphe MANDRA, M. Cyrille CLOZIER

### LOISIRS-CULTURE-SPORTS

M. Nicolas MOREAU, Mme Catherine ROQUES, M. Cyrille CLOZIER,  
M. Rodolphe MANDRA, M. Renaud BARTHEL

### BATIMENTS COMMUNAUX

M. Nicolas MOREAU, M. Sébastien BEDET, Mme Catherine ROQUES, M. Rodolphe MANDRA, Mme Sophie LE PELLEY DUMANOIR

### ETAT DES LIEUX SALLE DES FETES

M. Nicolas MOREAU,  
M. Cyrille CLOZIER,

### PERSONNEL COMMUNAL

M. Nicolas MOREAU  
M. Rodolphe MANDRA

# TARIFS COMMUNAUX 2020-2021

Les tarifs cimetière, tennis et salle des fêtes ont été votés en séance du 22 juin 2020.

## CIMETIERE

Concessions	50 ans: 150€
Case de columbarium	15 ans: 150€
	30 ans: 300€
	50 ans: 500€
Cavurne	50 ans: 1 000€

## CANTINE

Conseil syndical du SIRP Presly/ Ménétréol-sur-Sauldre du 9 mars 2020.

Pas d'augmentation pour les tarifs cantine pour l'année 2020-2021.

Tarif enfant 2.55€.

Participation des communes 1.52€ par repas.

## TENNIS

Abonnement annuel : 60€

Abonnement annuel Preslien: 30€

Abonnement mensuel : 15€

## SALLE DES FETES

Durée	Presly ou Extérieur	Caution	Tarif
1 journée	Presly	150€	150€
	Extérieur	180€	180€
Week-end	Presly	250€	250€
	Extérieur	350€	350€
4H en été		60€	60€
4H en hiver		85€	85€

A chaque location un état des lieux sera fait, à l'entrée et à la sortie, une convention sera établie et signée avant la remise des clés.

Si les locataires ne souhaitent pas faire le ménage, il, sera demandé un supplément de 100€.

Des gestes barrières simples pour se protéger et protéger les autres afin de limiter la propagation du virus.



# QUOI DE NOUVEAU A PRESLY ?

## MY CITY POCKET L'INFO DANS LA POCHE



Découvrez toutes les informations de votre commune en téléchargeant l'application [www.mycitypocket](http://www.mycitypocket) élançité sur google ou l'App store.



## ORDINATEUR

Un ordinateur est à la disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat pour vos démarches administratives.



facebook.

Une page facebook a été créée, n'hésitez pas à la consulter sans modération sur [www.mairiedepresly](http://www.mairiedepresly).



## ESPRIT DE SAISONS

Vente de fruits et légumes « esprit de saisons »  
Tous les mercredis de 9h à 12h devant le local de la boulangerie

Un défibrillateur a été installé à la salle des fêtes sur le mur extérieur.

## ECOLE DE PRESLY



Les 11 élèves de Presly, leur ATSEM et leur enseignante ont fêté Noël malgré un contexte sanitaire compliqué.

Même avec cette pandémie, les élèves de maternelle-CP sont tous présents et ce, depuis le premier déconfinement. En effet, la commune a tout mis en œuvre pour que Mme MALICHARD, l'enseignante et Catherine GOUDAL, l'ATSEM puissent accueillir les élèves en toute sécurité.

L'école est un lieu de vie agréable, les élèves s'y sentent bien et les apprentissages se font ainsi dans de très bonnes conditions.

Gardons nos écoles de village, conservons l'école de Presly !

# DOMIE DANSE

Les enfants ont dansé sur le thème d'halloween pendant les vacances de la toussaint avec leur professeur Dominique.

Des cours pour les adultes sont donnés le mardi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Presly.

Pour les vacances de février les enfants danseront sur «Disney»

Inscriptions par téléphone au 06-33-54-69-07



# COMITE DES FÊTES

Pendant l'assemblée générale de mars 2020, le bureau a démissionné dans sa totalité face au manque de bénévoles pour la préparation, la réalisation et l'organisation des différentes festivités. Malheureusement, aucune personne ne s'est présentée pour prendre le poste de président, de trésorier ou de secrétaire.

Néanmoins, le comité des fêtes étant engagé auprès de la communauté de communes dans le cadre de la saison culturelle, Alain Villequenault et Estelle Leitao ont accepté de se représenter comme président et trésorière pour assurer leur engagement du 28 mars **uniquement**. Ils ont été élus à l'unanimité. Christelle Grivel a été élue secrétaire. Yves Bedet et John Burgevin sont devenus membres du bureau.

Avec le contexte de la pandémie, la représentation du 28 mars 2020 a été annulée et en accord avec la mairie, reportée au samedi 27 mars 2021.

Nous vous invitons donc à venir nombreux pour assister le samedi 27 mars 2021 (si la situation le permet...) à la salle des fêtes de Presly à la représentation du Trio Joke *Epoque Epique* : un concert théâtralisé humoristique dans lequel les musiciens-chanteurs chantent tout haut ce que tout le monde pense tout bas...

Le comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.



Nos solutions de téléassistance aux personnes âgées ou handicapées :



## Offre Activ'zen

Activ'zen : autonome  
mais jamais seul.



Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution Activ'zen, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

**Frais d'installation : 39 €**  
**Abonnement : 24 € par mois**

\* **Option Sécurité** : dans le cadre de la loi Morange, nos équipes peuvent installer et entretenir un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). Vous avez ainsi la certitude qu'en cas de détection de fumée, notre centrale d'écoute mettra tout en œuvre pour vous apporter aide, assistance et secours.



5 € par mois



4,50 € par mois

\* **Option Sérénité** : elle permet le déclenchement automatique d'une alarme en cas de chute brutale. Vous et votre entourage êtes ainsi totalement rassurés.

\* **Option Accessibilité** : une solution fiable pour une gestion sécurisée de l'accès au domicile (interventions régulières et secours).



- 50 % sur notre prestation Activ'zen  
avec la réduction d'impôt  
selon la loi de finances et décrets en vigueur



## Offre Activ'mobil

Activ'mobil : en sécurité  
en tous lieux.



Toujours en mouvement, nous vous accompagnons quelles que soient vos activités, y compris en dehors de votre domicile grâce à la géolocalisation. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche du téléphone mobile fourni pour alerter la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

## Le coffre à clés



Boîte à clés  
(achat)  
59 €

Agence de Bourges 7, rue de l'Île d'Or 18022 BOURGES Cedex

[www.presence-verte-18-bourges.com](http://www.presence-verte-18-bourges.com)

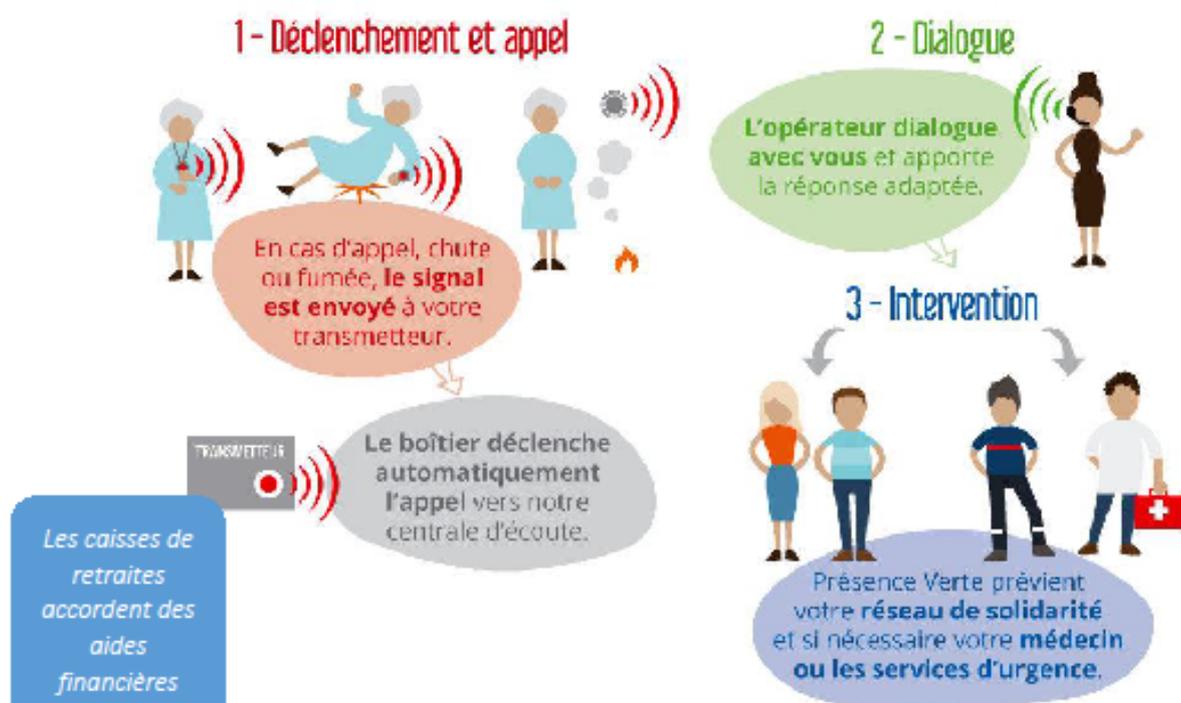


## Comment rompre l'isolement des personnes âgées ou handicapées en leur garantissant une vie à domicile en toute sécurité ?

### Malaise

**Chute**                      **Angoisse**  
**Agression**              **Incendie (DAAF)**

L'association Présence Verte Beauce Cœur de Loire Agence de Bourges propose un dispositif permettant de prévenir à distance, 24h/24, un réseau d'assistance constitué de membres de la famille, d'amis, de voisins, d'intervenants à domicile, auxquels s'ajoutent le médecin traitant et les services de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie).



Pour être sûr d'avoir fait le nécessaire,  
Contactez Présence Verte Beauce Cœur de Loire Agence de Bourges  
7, Rue de l'Île d'Or 18022 BOURGES Cedex

Tel : 02 48 23 06 82

Fax : 0248230671

Courriel : [pv18@presenceverte.fr](mailto:pv18@presenceverte.fr)

# BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts: C'EST INTERDIT

50kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence!

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

### C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants\*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

**Attention :**  
EN CAS DE  
NON-RESPECT  
DU RSD, UNE  
**contravention**  
DE 450 €  
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE  
POUR UN PARTICULIER.

(article 121-13  
du nouveau code pénal)

## Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit et conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



### LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

**252**  
**déchèteries**  
couvrent la région  
Centre-Val de Loire soit  
**96 % de**  
**la population.**

(source ADEME 2014)

**Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.**

## Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'égilage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



**Attention** les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur :  
**www.ademe.fr**  
Guide « Le compostage et le paillage »



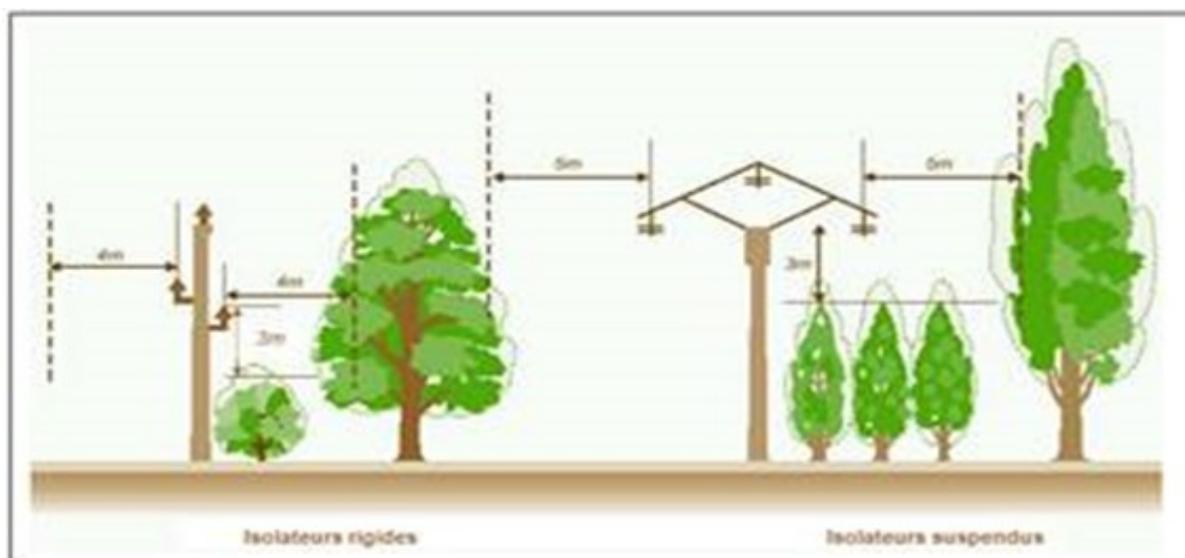
# ENEDIS

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la **sécurité** des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la **qualité** de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

Nous avons mandaté la société **Tedo** pour réaliser ces travaux (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir.

Pour ce faire, l'entreprise doit intervenir sur les parcelles de vos administrés.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20kV (HTA). En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :



Le traitement des branches coupées et le suivant :

<sup>1er</sup> cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public :

Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

<sup>2ème</sup> cas : la végétation est en domaine privée et le réseau est en domaine privé :

Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire. L'évacuation se fait uniquement sur demande du propriétaire avec accord Enedis

<sup>3ème</sup> cas : la végétation est en domaine public :

Les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

## LES JEUNES DE 16 ANS

Le Centre du Service National d'Orléans se trouve trop souvent confronté à des jeunes qui essayent de créer leur compte alors qu'ils viennent juste de se faire recenser.

Merci de bien vouloir leur indiquer qu'il ne pourront créer leur compte qu'un mois après la réception de vos listes de recensement et qu'il recevront un message pour créer leur compte.

Pour rappel, ils doivent être orienter vers l'espace administré et non pas l'espace mairie qui est dédié aux agents de mairie.

## CONTACTS UTILES

### **REFERENTS VOISINS VIGILANTS:**

M. Rodolphe MANDRA 02 48 73 40 94

M. Cyrille CLOZIER 06 38 97 45 12

M. le Maire ou les Adjointes 06 48 32 52 67

**ENEDIS** coupure de courant 09 726 750 18

**VEOLIA** eau 09 693 235 29

### **MAIRIE DE PRESLY**

Ouverture au public: Lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Le vendredi de 9h à 11h30 et de 16h à 19h

A contacter au 02 48 73 43 89 ou par mail [mairie-de-presly@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-presly@wanadoo.fr)